

# Conseil de quartier de Chatillon

## Lundi 13 octobre 2014

### Principaux points évoqués

#### **1/ Présentation du fonctionnement des conseils de quartier et du rôle des correspondants de quartier**

Monsieur le Maire ouvre la réunion du Conseil de quartier en précisant que la nouvelle municipalité entend poursuivre et améliorer cette démarche démocratique.

Il précise notamment qu'il est très attaché à la proximité avec les habitants et que l'amélioration du cadre de vie des Castelvirois passe par l'écoute et la prise en compte des avis de la population sur des sujets très concrets de vie quotidienne (voirie, propreté, tranquillité publique...). Au-delà des Conseils de quartier, il indique que des réunions thématiques spécifiques pourront être organisées, des visites sur le terrain seront programmées, qu'il reçoit en mairie sur rendez-vous et qu'il tient une permanence téléphonique en direct deux fois par mois.

Enfin, le Maire annonce pour la fin de l'année la diffusion d'un guide du « bien vivre ensemble ».

Madame Giraud, maire adjointe en charge du logement et des conseils de quartier, indique les principales modalités de fonctionnement retenues.

- Maintien des cinq quartiers avec les mêmes périmètres.
- Réunion une fois par trimestre (minimum trois fois par an)
- Les réunions feront l'objet de comptes-rendus succincts.
- Appel à candidature pour la désignation de correspondants dans chaque quartier. Ceux-ci auront un rôle essentiel à jouer pour faire remonter aux élu-e-s et aux services de la commune et de l'agglomération les problèmes concrets rencontrés dans leur vie au quotidien. Ils se réuniront en amont pour arrêter l'ordre du jour des Conseils de quartier et pouvoir assurer aussi le suivi des décisions prises.

#### **2/ Point sur le projet de construction d'Antin résidence sur le Boulevard Meder**

Ce projet a été revu ces derniers mois. Les hauteurs et la densification ont été revues à la baisse. Il n'y a plus de Foyer Jeunes Travailleurs. Le programme comprend donc désormais des logements sociaux locatifs (39 appartements) et des logements collectifs en accession (80 appartements) ainsi que des commerces en rez-de-chaussée. 204 places de stationnement sont prévues dont 115 en sous-sol.

La ville n'est pas propriétaire des terrains. Même si la municipalité ne peut intervenir légalement que pour imposer le respect des règles édictées dans le Plan Local d'Urbanisme, il a été convenu avec les architectes et le promoteur Groupe Arcade, la création d'un groupe de travail avec les membres intéressés du Conseil de quartier. Ce groupe de travail sera coordonné par Mme Merrina, Maire-adjointe à l'urbanisme et Mme Giraud, Maire-adjointe aux Conseils de quartiers et au logement.

#### **3/ Point sur le tri et la réduction des déchets sur notre territoire**

Aujourd'hui, chaque habitant des Lacs de l'Essonne produit 450 kg de déchets /an. (*Ordures ménagères, tri sélectif, encombrants et végétaux compris*). L'objectif : diminuer de 7% les gisements d'ordures ménagères et assimilées en 5 ans soit 6,3kg / an / habitant.

Les enjeux sont à la fois environnementaux (recyclage, économie des ressources, réduction, réemploi...) et économique (maîtrise du coût des ordures ménagères).

Depuis le 1er octobre 2014, le papier, les journaux magazines et les emballages sont mélangés dans le bac jaune (bi-flux). Il y aura une réduction des passages des végétaux à partir d'avril 2015.

Pour aller en déchetterie, les habitants doivent se munir d'une carte d'accès délivrée au siège de la Communauté d'agglomération, avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité. Vous pourrez y déposer toutes sortes de déchets : cartons, végétaux, troncs d'arbres, terre, gravats, chaudières, batteries, solvants, produits toxiques, électroménager...

Une solution pour les objets en bon état (meubles, livres, outillage...) : La recyclerie des Portes de l'Essonne (29 quai de l'Industrie, Athis Mons) : 01 69 57 84 34

Rappel important pour les passages des encombrants : Ils doivent être sortis la veille au soir ou avant 6h du matin.

Pour toute question sur la gestion et la prévention des déchets ménagers, n'hésitez pas à contacter la Direction de la Gestion des Déchets au 0 800 502 090 (appel gratuit) ou au 01 69 84 38 00.

#### **4/ Tour d'horizon des préoccupations des habitants du quartier**

- Quel avenir pour l'agenda 21 et quelle articulation avec le Plan climat initié par la CALE.
- Manque de corbeilles à papiers aux abords de la gare, le long de la N7 et de la Seine.
- Devenir du quai de Chatillon. Connaître les projets du Port autonome. Quels aménagements pour les piétons ? Stationnement et vitesse excessive signalés pour de nombreux camions.
- A quand une vidéo protection rue Pasteur ?
- Revoir l'aménagement du carrefour à côté de l'Intermarché.
- Légalité du parking à 3 € de l'heure à l'entrée de la rue Carnot.
- Mauvais entretien des abords de la N7.
- Avis divergents sur la dangerosité et la surdimensionnement de la piste cyclable sous le pont, rue Carnot.
- Nettoyage et entretien des espaces verts, 13 rue de Chatillon.
- Modifier le stop après le pont vers la RN7, rue Carnot.
- Problèmes de vitesse et de stationnement, rue Jacques-Louis Larue.
- Problème récurrent de mauvaise distribution du courrier dans le quartier.
- Demande d'un rééquilibrage des illuminations de Noël pour le quartier.
- Reprendre la réflexion sur le réseau câblé et le développement de la fibre optique.

\*\*\*